

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. xxx /2015

Berchem-Sainte-Agathe, le 15 octobre 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Objet** : Conseil communal du 24-09-2015 – Réponse écrite à l'interpellation de Monsieur Christian BOUCQ, Conseiller communal, concernant les bâtiments communaux et les locaux d'action AMO.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Concernant les immeubles des 12 et 14 Rue de l'Eglise, nous avons constaté peu avant les vacances d'été que ceux-ci sont effectivement envahis par la mérule et devraient être démolis plus tôt que prévu. Le n° 14 étant occupé par l'Oranger et le Kiosque, ceux-ci devront effectivement quitter les locaux.

L'Oranger sera rencontré pour mener une réflexion avec eux dans la continuité justement de la Charte jeunesse et du plan d'action et évaluer leurs besoins et les solutions à imaginer ensemble.

Concernant le déplacement du service Prévention vers les locaux rénovés de la Rue Hubert Blauwet, les locaux libérés dans le parc Saint Moulin serviront pour des activités jeunesse. La réaffectation de ces locaux est actuellement en cours réflexion mais devrait permettre le maintien de certaines activités de remédiation et la création d'autres.

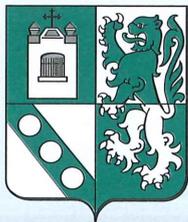
En termes de vigilance et d'entretien de ces bâtiments, les immeubles portant les n° 16/18 et 20 qui appartenaient à la Commune ont été démolis au début des années 90. Le n° 14 aurait dû être démolit de longue date, mais comme il était encore occupé et que le bâtiment voisin n'appartenait pas à la Commune, cette démolition a été reportée dans l'attente de l'achat du n° 12.

Ce bien est devenu propriété communale en 2011.

Suite à cette acquisition, et puisque les travaux de réaménagement de la Place Schweitzer débutaient, il a été convenu de mettre les locaux de l'ancienne pharmacie à la disposition de la Région pour y organiser les réunions de chantier. La Région a ainsi occupé les lieux pendant 2 ans.

C'est durant cette période qu'un dégât des eaux a accéléré le processus de dégradation du bâtiment puisqu'en dehors des réunions de chantier, les locaux occultés ont permis la prolifération de la mérule.

C'est à l'occasion du dernier relevé des compteurs que l'ampleur de la situation a été constatée. Un cahier des charges pour la démolition des bâtiments était déjà en cours de rédaction. Les deux immeubles devraient être démolis dans les semaines qui viennent.



**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. xxx /2015

Les frais de démolition ne seront pas plus importants aujourd'hui que si la démolition était intervenue en 2011.

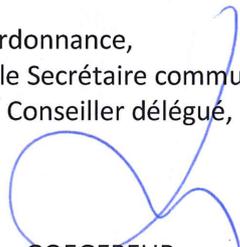
Concernant le suivi pour les autres bâtiments, tel que la maison inoccupée Place de l'Eglise par exemple, la rénovation des immeubles 7 et 9 Place de l'Eglise a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré le 10 avril 2015 par le Fonctionnaire-délégué. Le dossier d'appel d'offre vient d'être finalisé par le bureau d'étude début septembre mais les disponibilités budgétaires de 2015 n'ont pas permis de prévoir l'adjudication des travaux cette année.

Le budget des travaux sera prévu en 2016.

L'appel sera publié suite à l'approbation du projet par le Conseil communal de novembre 2015 en vue d'une attribution du marché dès que le budget 2016 sera disponible.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Pour le Secrétaire communal,  
Le 1<sup>er</sup> Conseiller délégué,

  
Sandra GOEGEBEUR

  
Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE